



Commune de **FRANCHEVILLE**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 28 MAI 2024 A 19 H**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles DUTHU, Maire de la commune.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

Date de convocation :

22 mai 2024

PRESENTS : M. BACHELERY Adrien, Mme CLAIR Marie-Dominique, M. DUTHU Gilles, M. OSTROUCH Bogdan, M. PETITOT Dominique, M. REVOL Stéphane

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Mme REFEUILLE Marie-Pierre, M. MYON Jérémie, M. BORNIER François, Mme DROUOT Stéphanie

ABSENT(S) :

PROCURATIONS : Mme DROUOT Stéphanie a donné procuration à Gilles DUTHU, M. BORNIER François a donné procuration à PETITOT Dominique,

SECRETAIRE : OSTROUCH Bogdan

N° 24D05-01

1 – CHANGEMENT DES ECLAIRAGES : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN MARSHALL « VILLAGE CÔTE-D'OR »

Monsieur le maire explique que la commune est confrontée au vieillissement de ses équipements d'éclairage à la salle de rencontre et à la mairie devenus obsolètes et inutilement énergivores. L'optimisation des consommations énergétiques étant devenue un enjeu majeur, il propose de remplacer les pavés existants par des éclairages LED plus économiques pour un montant de 2 070,4 € HT.

Pour cela, il propose de demander l'aide du département de la Côte-d'Or.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de remplacement des luminaires à la salle de rencontre et à la mairie pour un montant estimatif de 2 070,4 € HT,

SOLLICITE, le concours du Conseil Départemental dans le cadre **du plan Marshall « Village Côte-d'Or »**,

PRÉCISE, que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la commune,

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	2070.4 €	50 %	1 035.2 € HT
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	1 035.2 € HT
Autofinancement			50 %	1 035.2 € HT

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

ATTESTE de la propriété communale de la salle de rencontre et du bâtiment de la mairie

N° 24D05-02

**2 – REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT À LA CLAIRIERE :
DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN MARSHALL « VILLAGE
CÔTE-D'OR »**

Monsieur le maire propose d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment communal La Clairière par le remplacement de 4 fenêtres de toiture avec ouverture par rotation équipées de stores occultants. Considérant que 25 à 30% des déperditions de chaleur se font par le toit, les pertes de chaleur peuvent être réduites jusqu'à 13%.

Pour cela, il propose de demander l'aide du département de la Côte-d'Or.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de remplacement de 4 fenêtres de toit à la Clairière pour un montant estimatif de 8 418 € HT,

SOLLICITE, le concours du Conseil Départemental dans le cadre **du plan Marshall « Village Côte-d'Or »**,

PRÉCISE, que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget 2024 de la commune,

DEFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	8 418 €	30 %	2 525.4 € HT
CRB			%	
SICECO	Sollicitée	8 418 €	50 %	4 209 € HT
TOTAL DES AIDES			80 %	6 734 € HT
Autofinancement			20 %	1 683.6 € HT

S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

ATTESTE de la propriété communale du bâtiment communal La Clairière.

N° 24D05-03

3 – REMBOURSEMENT DE FRAIS À MONSIEUR GILLES DUTHU

Monsieur le maire présente une facture de 329,21 € pour une commande avec paiement par carte bancaire qu'il a avancés à la commune pour acheter une corde afin de sécuriser la mare.

Monsieur Gilles DUTHU quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de rembourser la somme de 329,21 euros (trois cent vingt-neuf euros et vingt-et-un centimes) à Monsieur Gilles DUTHU correspondant aux frais avancés à la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Election Européenne : L'élection de vos députés européens se déroulera le dimanche 9 Juillet, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Barrières de la mare : Afin d'augmenter la sécurité, notamment à l'approche de la Fête du Bois, les barrières autour de la mare vont être remplacées, toutes les bonnes volontés sont toujours les bienvenues. Le Maire ayant avancé les frais de certains matériaux, le conseil va procéder au remboursement de ces derniers.

14 Juillet : Cette année les festivités auront lieu à Prairay, les dernières datant de 2014, plus d'infos sur les événements du dimanche 14 Juillet dans le mois à venir.

Fête du bois : Concert samedi 15 juin et fête du bois dimanche 16 juin, nous vous attendons nombreux !

Fête de la ComCom : Pour fêter ses 10 ans, la Communauté de Communes organise une journée spéciale le samedi 22 Juin à partir de 10h45. Le programme des festivités à découvrir ci-joint ; vous pourrez profiter de multiples activités pour tous les âges, dont une tombola 100% gagnante, surtout grâce à la générosité des producteurs et artisans locaux, qui seront mis sur le devant de la scène.

La séance est levée à 22h30